

RCS : ARRAS Code greffe : 6201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01497 Numéro SIREN : 844 506 857 Nom ou dénomination : 3D NORD

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt 4129



Direction Générale des Impôts et des Contributions Publiques

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre adhésif de service

Exercice universel : **11122018** Exercice : **31122019** Régime simplifié d'imposition : ☐ Régime normal : ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe : ☐ SIRENE innovante : ☒ Sont soumis à la déclaration optionnelle de taxation autonome : ☐
art. 209 non bis (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : **SIE ARRAS
10 RUE DIDEROT
CS 80020
62034 ARRAS CEDEX**
Adresse de l'entreprise (quand celle-ci est différente de l'adresse de l'entreprise) : **GREFFE DU TRIBUNAL**
Adresse du siège social si elle est différente de l'adresse de l'établissement : **GREFFE DU TRIBUNAL**

A IDENTIFICATION
SAS 3D NORD
71 RUE DE WANCOURT
03 AOUT 2020
62118 MONCHY LE PREUX
DE COMMERCE D'ARRAS
84450685700011
N° SIRET : **84450685700011**

B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) : **DEPOLLUTION**
Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Art. 2258 SD 2006 et art. 2258 SD 2006)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante : **03 AOUT 2020**

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition, et numéro d'identification de la société mère :

n° SIRET : **84450685700011**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat net imposable : **3 378**
Résultat net imposable : **3 378**
Résultat net imposable : **3 378**
Résultat net imposable : **3 378**

2. Plus-values : **3 378**
Plus-values : **3 378**
Plus-values : **3 378**
Plus-values : **3 378**

3. Abattements et exonérations : **3 378**
Abattements et exonérations : **3 378**
Abattements et exonérations : **3 378**
Abattements et exonérations : **3 378**

4. Opérations pour le calcul de l'impôt : **3 378**
Opérations pour le calcul de l'impôt : **3 378**
Opérations pour le calcul de l'impôt : **3 378**
Opérations pour le calcul de l'impôt : **3 378**

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1. Affectation de l'impôt : **3 378**
Affectation de l'impôt : **3 378**
Affectation de l'impôt : **3 378**
Affectation de l'impôt : **3 378**

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

2. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

3. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

1. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

2. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

3. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

4. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

5. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

6. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

7. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

8. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

9. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

10. Si vous êtes l'entreprise mère d'un groupe, indiquez la dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**
Dénomination de la déclaration par pays : **3 378**

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise : **SAS 3D NORD**
Ordre de classement de l'exercice : **16/2019**

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payés par la société elle-même	(a)	
	Payés par un tiers (société mère, filiale, etc.)	(b)	
2. Montant des distributions correspondant aux rémunérations ou avantages sociaux versés aux dirigeants (les bénéficiaires)		(c)	
3. Montant des parts, actions, parts sociales, actions ordinaires, actions de préférence, etc. distribuées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles versées aux dirigeants		(e)	
(A) (B) (C) (D) (E)		(f)	
(A) (B) (C) (D) (E)		(g)	
(A) (B) (C) (D) (E)		(h)	
5. Montant des revenus distribués		(i)	
6. Montant des revenus distribués		(j)	
7. Montant des revenus distribués		(k)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom et prénom, date de naissance (et adresse si connu) (a)	Régime fiscal (b)	Année (c)	Date de versement (d)	Montant net (e)	Montant brut (f)	Montant net (g)	Montant brut (h)
SARL : société à responsabilité limitée SCA : société en commandite par actions SNC ou SNC : société en nom collectif SPP : société en participation Autres : (à préciser)	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100
RG GROUPE 14 AVENUE FRIDINGEN	28	2018					
77100 NANTEUIL LES MEAUX							
RG GROUPE 14 AVENUE FRIDINGEN	28	2019					
77100 NANTEUIL LES MEAUX							
ZERROUKI BEN YUCEF 10 ALLEE POQUE	5	2018					
93140 BONDY							
ZERROUKI BEN YUCEF 10 ALLEE POQUE	5	2019					
93140 BONDY							
THEVENARD CAROLANE 2 CHEMIN DES GARENNES	3	2018					
77120 MAUPERTHUIS							
THEVENARD CAROLANE 2 CHEMIN DES GARENNES	3	2019					
77120 MAUPERTHUIS							
LEVEILLE FREDERIC 93 RUE DE CALAIS	2	2018					
95100 ARGENTEUIL							
LEVEILLE FREDERIC 93 RUE DE CALAIS	2	2019					
95100 ARGENTEUIL							
MACRELLE CHRISTELLE 17 AVENUE DU GROUPE LORRAINE	3	2018					
62117 BREBIERES							
MACRELLE CHRISTELLE 17 AVENUE DU GROUPE LORRAINE	3	2019					
62117 BREBIERES							
KOUCH FATIMA 5 BOULEVARD DE LA SEINE	2	2018					
62160 BULLY LES MINES							
KOUCH FATIMA 5 BOULEVARD DE LA SEINE	2	2019					
62160 BULLY LES MINES							

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD
Date de clôture de l'exercice : 31/12/2019

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

Taux de 15 %
(art. 219 I a *ter* et a *quater* du CGI)

MYST: restant a reporter

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 13				
Adresse de l'entreprise : 71 RUE DE WANCOURT		Durée de l'exercice précédent * 62118 MONCHY LE PREUX				
Numéro SIRET * 8 4 4 5 0 6 8 5 7 0 0 0 1 1		Néant ☐ *				
		Exercice N, clos le, 31122019				
		N-1				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA 12 500	12 500			
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CO		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (I)	AH 12 000	AI	12 000	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR 139 974	AS 38 817	101 157	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (I)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BE	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières *	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ 151 974	BK 38 817	113 157		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL 4 975	BM	4 975	
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX 220 201	BY	220 201	
		Autres créances (3)	BZ 6 144	CA	6 144	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF 26 065	CG	26 065		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH 342	CI	342		
	TOTAL (III)	CJ 257 728	CK	257 728		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO 422 201	IA 38 817	383 385		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Im mobili- sations :	Stocks :			
			Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS 3D NORD		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :12.500.....)	DA	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EI)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 871
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
		TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	548
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	113 289
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	13 499
	Dettes fiscales et sociales	DY	228 178
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	355 513
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	383 385
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	355 513
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	548

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	878 223	FH		FI	878 223	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	878 223	FK		FL	878 223	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	3 064	
	Autres produits (1) (11)					FQ	41	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	881 327	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	10 009	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(4 975)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	75 202	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	6 572	
	Salaires et traitements *					FY	590 622	
	Charges sociales (10)					FZ	195 030	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	38 817
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	18	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	911 295	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(29 968)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	50 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	50 000	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	14 008	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	14 008		
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	35 992		
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	6 024		

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2020

Désignation de l'entreprise SAS 3D NORD		Néant ☐ *	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	336
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 479
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	503
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 982
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 646)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	507
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	931 663
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	928 792
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 871
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 064
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A9	
	dont cotisations facultatives Madelin A7	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ACCORD DE COMPTE		336	
VNCEC	2 479		
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL DES IMMOBILISATIONS CEDES	503		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



2053 - Détail des produits et charges exceptionnelles

au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles
Totalisation	

Désignation de l'entreprise SAS 3D NORD		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	336
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	336
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 479
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	503
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 982
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(2 646)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	507
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	931 663
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	928 792
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	2 871
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 064
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9		
	dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
ACCORD DE COMPTE		336	
VNCEC	2 479		
AMORTISSEMENT EXCEPTIONNEL DES IMMOBILISATIONS CEDES	503		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



2053 - Détail des produits et charges exceptionnels au 31/12/2019

Détail des produits et charges exceptionnels:	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Totalisation		



2053 - Détail des produits et charges sur ex. antérieurs au 31/12/2019

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS 3D NORD										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF	12 000		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	142 956
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN		LO		LP	142 956		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V				
TOTAL IV				LQ		LR		LS				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0G		0H		0J	154 956			

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		C0		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	12 000	1X		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT	2 982	MJ		MK	139 974	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR		
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY	2 982	NG		NH	139 974	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W	
		Autres participations		I0		0X		0Y		0Z	
Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4	2 982	0K		0L	151 974	0M			

5 bis

**TABEAU DES ECARTS DE REEVALUATION
SUR LES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31 12 2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TO TAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DEFICITS REPORTABLES AU 31 DECEMBRE 1976 IMPUTES SUR LA PROVISION SPECIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE AU DEBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHEE AU RESULTAT DE L'EXERCICE -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPECIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan: de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE		PF		PG		PH		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA	39 319	QB	503	QC	38 817	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
corporelles	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL III		QU		QV	39 319	QW	503	QX	38 817	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN		ØP	39 319	ØQ	503	ØR	38 817	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobiliations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Autres immob. corporelles Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL				NM	NO				
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8		
Primes de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS 3D NORD**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF	
			UG	UH	
			UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	220 201		220 201						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	6 144		6 144					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR									
	Charges constatées d'avance	VS	342		342						
	TOTAUX		VT	226 687	VU	226 687	VV				
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE									
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	548		548						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	13 499		13 499						
Personnel et comptes rattachés		8C	93 759		93 759						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	67 516		67 516						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	507		507						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	61 386		61 386						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	5 010		5 010						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	113 289		113 289						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	355 513	VZ	355 513						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD		Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. REINTEGRATIONS				BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)			WA	2 871
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			WF	
	Provision des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	
	Amendes et pénalités			WJ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI			L7	
Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *				
	- Plus-values nettes à court terme				
	- Plus-values soumises au régime des fusions				
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*				
	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)			SU	
	Zones d'entreprises* (activité exonérée)			SW	
	Déficits d'impôts antérieurement déduits par les PME (art. 209C)			SX	
Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro			M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
TOTAL I				WR	3 378
II. DEDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme				
	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				
	- imposées au taux de 0 %				
	- imposées au taux de 19 %				
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				
	- imputées sur les déficits antérieurs				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				
	Régime des sociétés mères et des filiales *				
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)			2A	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)					
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *				
	Majoration d'amortissement *				
	Entreprises nouvelles - (Régime d'entreprises en difficulté 44 septies)			K9	
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)			L6	
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies A)			OV	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)			PP	
	Entreprises nouvelles 44 sexies			L2	
	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)			K3	
	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)			IF	
	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)			PC	
Ecarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			X9	
	Créance dérogée par le report en arrière de déficit			ZI	
	Dt déd. exo (art 39 decies A)			YA	
	Dt déd. exo (art 39 decies B)			YB	
	Dt déd. exo (art 39 decies C)			YC	
	Dt déd. exo (art 39 decies D)			YD	
	Dont déduction excep-tionnelle simulateur de conduite			YH	
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				
	III. RESULTAT FISCAL				TOTAL II
	Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II)			XI	3 378
déficit (II moins I)					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*			ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					
RESULTAT FISCAL BENEFICE(ligne XN) ou DEFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	3 378	
			XO	0	

**DEFICITS, INDEMNITES POUR CONGES A PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFiP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise SAS 3D NORD		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DEFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	44 937
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN	YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSEQUENCE DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD										Néant ☐ *		
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE						
					Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	ØF			Report à nouveau	ZG						
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS												
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7		YQ		Exercice N :	Exercice N-1 :		
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance						YT					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	22 800	XQ	27 271				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	17 180				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES		ST	30 752				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	75 202				
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	250				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		9Z	6 322				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	6 572				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	162 124				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	8 939				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019) *						ØB	486 699				
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	1,32 %		%		
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP		- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0)				ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
REGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe				JA		Plus-values à 15%				JK	
							Plus-values à 0%				JL	
	Groupe : résultat d'ensemble				JD		Plus-values à 19%				JM	
							Plus-values à 0%				JO	
							Plus-values à 19%				JP	
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH		N° SIRET de la société mère du groupe				JJ		

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant ☐ *Désignation de l'entreprise : **SAS 3D NORD****A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1 GROUPE ELECTROGE 31032019	2 982			503	2 479
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées ***

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus-values			Plus-value taxable à 19% (1) ⑪
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			
⑦				19%	15% ou 12,80%	0%	
I - Immobilisations *	1		(2 479)	(2 479)			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))				(2 479)			
CADRE B : plus ou moins value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))				(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxables à 19% (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Néant ☐ *

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus- values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
		N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
TOTAL 2						

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values affectées aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 3D NORD**Néant ☐ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés.
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu.

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
Moins-values nettes à N - 3 long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ③	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ④	A 15 % Ou A 16,5 % (1) ⑥		
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
Moins-values nettes à long terme à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFP N° 2059-D 2020

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD					Néant ☐ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 3D NORD		Durée en nombre de mois 13		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 11122018		et clos le : 31122019		
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel	YP	22		
dont apprentis	YF			
dont handicapés	YG			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	878 223		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	3 064		
TOTAL 1	OX	881 286		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	41		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE			
Subventions d'exploitation reçues	OF			
Variation positive des stocks	OD	4 975		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT			
TOTAL 2	OM	5 016		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON	12 142		
Variation négative des stocks	OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	45 799		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	18		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9			
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY			
TOTAL 3	OJ	57 959		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	828 343	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			SA	828 343
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.				
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	813 495	
Effectifs au sens de la CVAE		EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX		
Période de référence	GY		GZ	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		HR		

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2059-F 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 84450685700011

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3D NORD

ADRESSE (voie) 71 RUE DE WANCOURT

CODE POSTAL 62118

VILLE MONCHY LE PREUX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

28

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

8

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

22

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination RG GROUPE

N° SIREN (si société établie en France) 807880851

% de détention

56,00

Nb de parts ou actions

28

Adresse : N° 14

Voie

AVENUE FRIDINGEN

Code postal 77100

Commune NANTEUIL LES MEAUX

Pays

FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique ZERROUKI

Prénom(s) BEN YUCEF

Nom marital

% de détention

10,00

Nb de parts ou actions

5

Naissance : Date 13101975

N° département 92

Commune NANTERRE

Pays FRANCE

Adresse : N° 10

Voie

ALLEE POQUE

Code postal 93140

Commune BONDY

Pays

FRANCE

Titre (2) Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° département

Commune

Pays

Adresse : N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G 2020

1/0 (1)

Néant ☐

N° de dépôt

N° SIRET

8 4 4 5 0 6 8 5 7 0 0 0 1 1

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3D NORD

ADRESSE (voie) 71 RUE DE WANCOURT

CODE POSTAL 62118 VILLE MONCHY LE PREUX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code postal ☐

Commune ☐

Pays ☐

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Certifié conforme

3D NORD
Société par actions simplifiée
Au capital de 25.000 Euros
71 rue de WANCOURT - 62118 MONCHY-LE-PREUX
RCS ARRAS 844 506 857

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 03 JUIN 2020
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 2.871,05 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	2.871,05 euros
A la réserve légale	144 euros

Solde	2.727,05 euros
Au compte "report à nouveau"	
S'élevant ainsi à	2.727,05 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 27.871,05 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que la Société ayant clôturé son premier exercice aucun dividende n'a pu être versé antérieurement

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 03 Juin 2020

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

La Présidente :
Mme Carine ROUVIER

